

Info-Travaux : Des Neiges-Charlevoix

Date : 22 au 28 février 2026

Travaux en semaine :

- Déboisement : Secteur D, J, O, P, Chemin des Caps, Chemin Ste-Anne et Chemin Principal Ouest.
- Transport de bois : Secteur E, Chemin Ste-Anne, Chemin de la Savanne et Chemin brûlé.
- Dénégement et sablage : Secteur C, Chemin de la Savanne et Chemin du lac Nord-Est.

Horaire de travail :

- Du lundi au jeudi inclusivement.

Règles de sécurité :

- Respecter la limite de vitesse de 50 km/h en tout temps et adapter sa conduite en fonction des conditions routières.
- Ralentir immédiatement à l'approche de travailleur à pied d'œuvre.
- Garder une distance de sécurité avec les équipements de déneigement.
- Garder une distance minimale de 100 m des équipements de déboisement.
- Porter une attention particulière aux camions et/ou équipements en marche arrière.
- Respecter toute signalisation temporaire (cônes, fanions, rubans, panneaux).
- Maintenir un contact visuel avec un opérateur avant de s'approcher de son équipement.
- Ne jamais circuler dans une zone restreinte sans l'autorisation du contremaître.
- S'assurer que les chemins sont dégagés avant de s'y engager (voir carte ci-dessous).
- Éviter de se stationner dans les corridors empruntés par la machinerie.
- Fréquence radio :
 - Chemin des Caps et Chemin brûlé : FM Canal famille (Canal #1);
 - Entre la guérite Boralex (jonction Rte 138) et la guérite Boréa (KM 1) : CB Canal #10.



Credit photo : Projet éolien PPAW-1

